

L'évolution jusqu'en 2020 des effectifs et des caractéristiques des nouveaux pensionnés de la fonction publique territoriale et hospitalière : quelle influence des réformes ?

Clémence Darrigade

En 2020, le régime de retraite des fonctionnaires hospitaliers et territoriaux, la CNRACL, a attribué 66 739 nouvelles pensions de droit direct, auxquelles il faut ajouter 11 583 nouvelles pensions de droit dérivé, soit un total de 78 322. Parmi les droits directs, près des deux tiers sont issus de la fonction publique territoriale. Bien qu'en augmentation tendancielle pendant les années 2010 du fait de la démographie du régime, le nombre de nouveaux pensionnés a connu de fortes variations d'une année sur l'autre en raison des réformes des retraites successives.

La réforme de 2003 a ainsi généré deux vagues de départs : une première fin 2003, conséquence d'une anticipation des effets redoutés des nouvelles règles mises en application dès le 1^{er} janvier 2004, et une seconde entre 2006 et 2008, en lien avec la montée en charge du dispositif de départ anticipé pour carrière longue.

Les mesures adoptées dans le cadre de la réforme de 2010 ont également eu un fort impact sur les flux de départs. La fermeture du dispositif de départ anticipé pour les fonctionnaires parents d'au moins 3 enfants a tout d'abord occasionné une vague massive de sorties pour ce motif en 2011, tandis que la réduction de 15 à 2 ans de la durée minimale de service pour bénéficier d'une pension du régime augmentait durablement le nombre de nouveaux pensionnés. A contrario le décalage de 60 ans à 62 ans de l'âge légal de départ à la retraite a permis de stabiliser entre 2013 et 2015 le flux de nouveaux pensionnés.

L'autre fait stylisé est la forte augmentation de l'âge moyen à la liquidation des droits directs vieillesse, passé de 58,4 ans en 2010 à 61,8 en 2020. Si cette hausse très nette doit beaucoup au relèvement de 2 ans de l'âge d'ouverture des droits, d'autres facteurs ont probablement joué comme la hausse, génération après génération, de la durée d'assurance requise pour le taux plein, ou bien la réduction progressive de la part des fonctionnaires éligibles au dispositif de catégorie active, notamment à l'hôpital.

En revanche, la durée validée moyenne des droits directs vieillesse est restée relativement stable sur les dix dernières années en raison du poids grandissant des pensionnés validant moins de 15 ans de service. Elle s'est élevée à 120,5 trimestres en 2020.

Avec deux tiers d'agents issus de la catégorie hiérarchique C, la pension moyenne mensuelle des nouveaux pensionnés de droit direct s'élève à 1 370 € brut en 2020, en progression de 3,7 % par rapport à 2010 (en € courants).

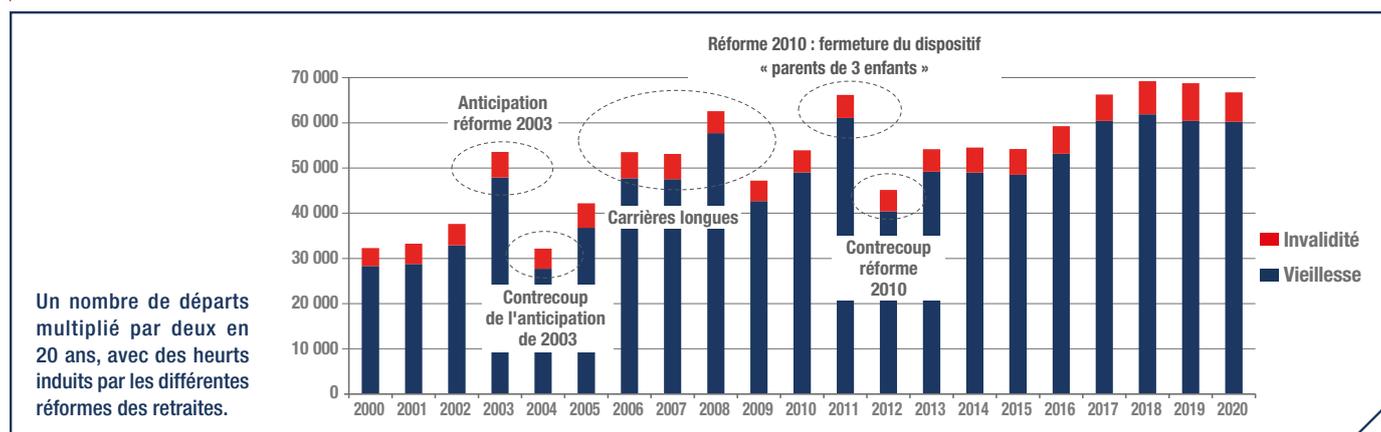
Partir à la retraite est pour certains agents l'occasion de changer de région. Sur le périmètre des nouveaux pensionnés de droit direct 2020, l'Île de France enregistre ainsi un solde fortement négatif tandis que les régions de la façade atlantique, le Centre Val de Loire, l'Occitanie et la Corse gagnent de nouveaux résidents.

➤ 78 322 nouvelles attributions de pensions à la CNRACL en 2020

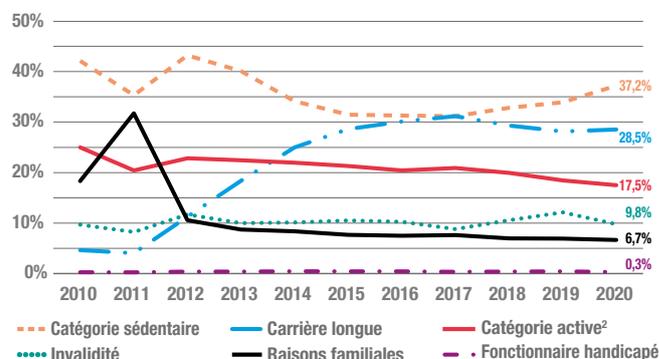
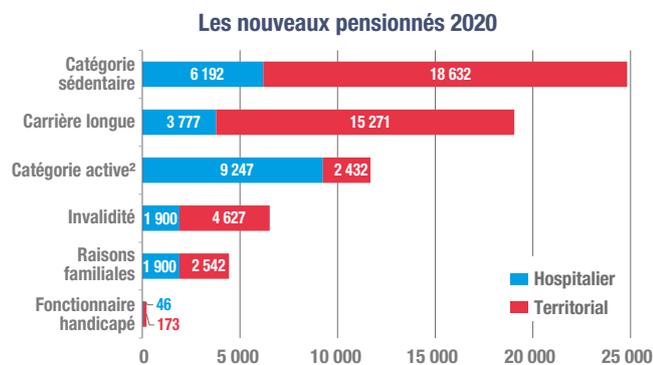
		Ensemble	FPH		FPT	
			Homme	Femme	Homme	Femme
Attribution de droit direct et droit dérivé		78 322	6 753	20 244	20 906	30 419
Droits directs	Pensions vieillesse	60 212	4 399	16 763	17 202	21 848
	Pensions invalidité ¹	6 527	354	1 546	1 803	2 824
Droits dérivés	Pensions vieillesse	8 467	1 449	1 565	1 187	4 266
	Pensions invalidité ¹	3 116	551	370	714	1 481

¹ Données provisoires.

➤ Évolution du nombre d'attributions de pensions de droit direct



➤ Répartition des nouveaux pensionnés de droit direct par motif de départ



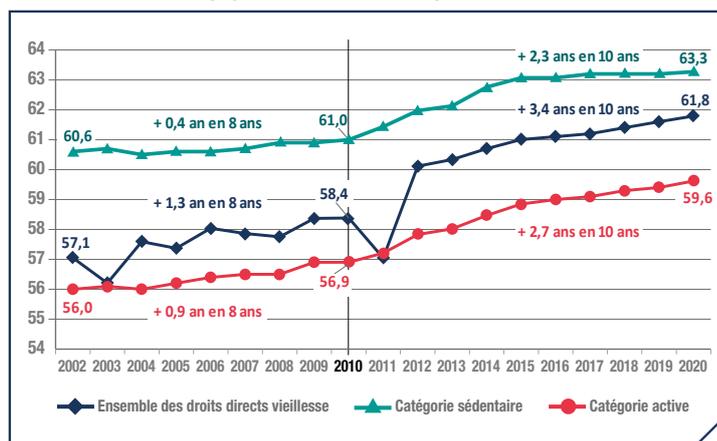
² Les fonctionnaires ayant bénéficié d'un départ dans le dispositif de la catégorie insalubre (ou super active) sont regroupés avec les départs en catégorie active.

➤ Âge moyen au départ à la retraite des nouveaux pensionnés 2020

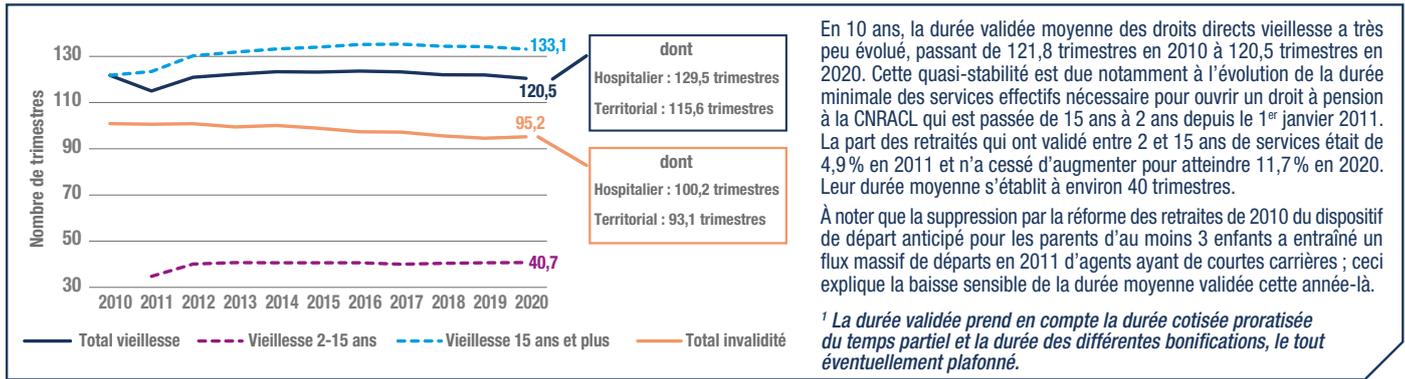
		Hospitalier			Territorial		
		Ensemble	62,8	62,1	63,2		
Droit direct	Pensions vieillesse	61,8	60,8	62,3			
	Pensions invalidité	56,5	54,9	57,2			
	TOTAL	61,3	60,3	61,8			
Droit dérivé	Pensions vieillesse	75,0	75,1	74,9			
	Pensions invalidité	62,4	63,8	61,9			
	TOTAL	71,6	72,4	71,2			

En 2020, l'âge moyen de départ en retraite des nouveaux pensionnés de droit direct est de 61,3 ans. Cet âge moyen est inférieur à l'âge légal (62 ans) car 48 % des nouveaux pensionnés partent avant cet âge légal en raison des différents dispositifs permettant de partir de façon anticipée. Néanmoins, par dispositif, l'âge moyen de départ augmente.

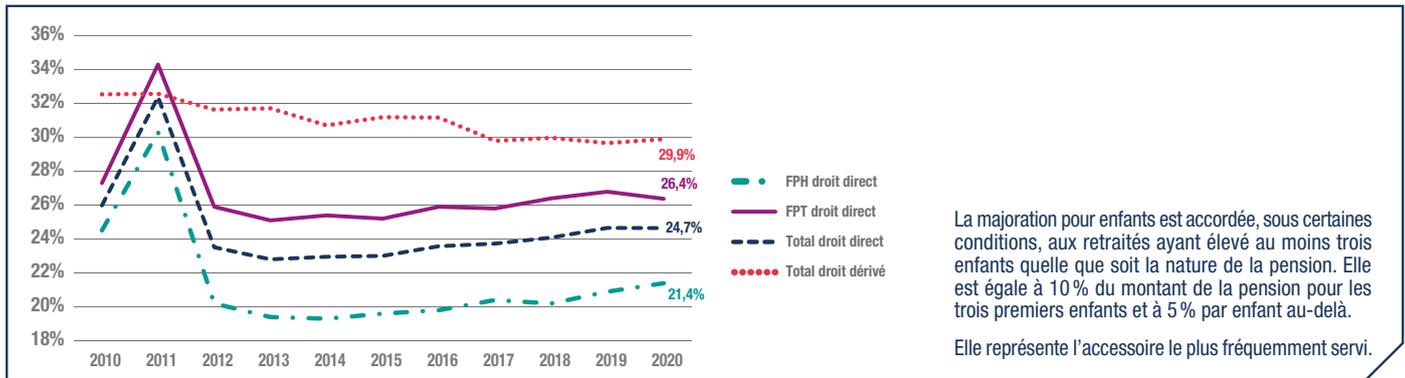
➤ Évolution de l'âge moyen au départ à la retraite des droits directs (âge à la liquidation)



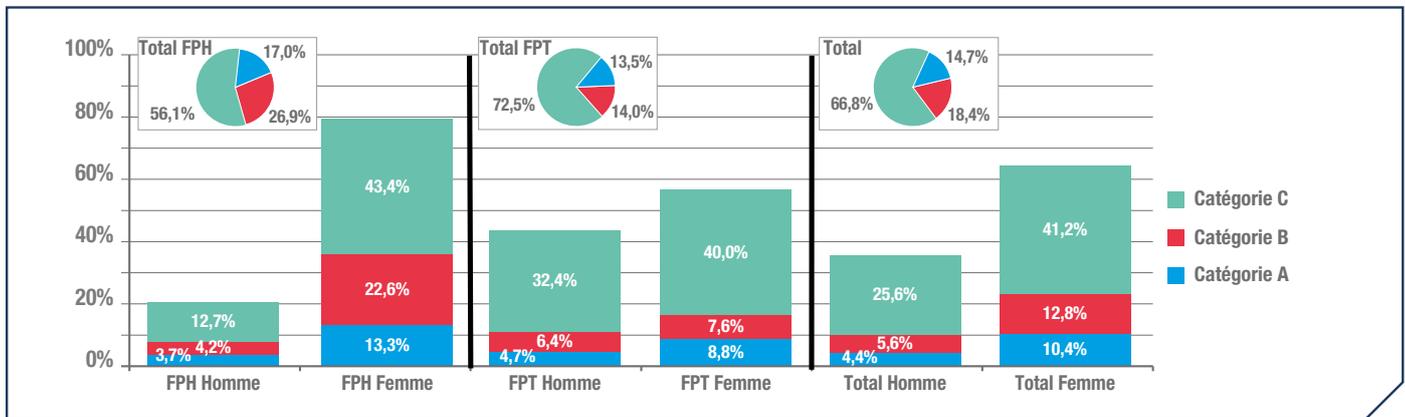
Évolution de la durée validée des nouveaux pensionnés de droit direct vieillesse¹



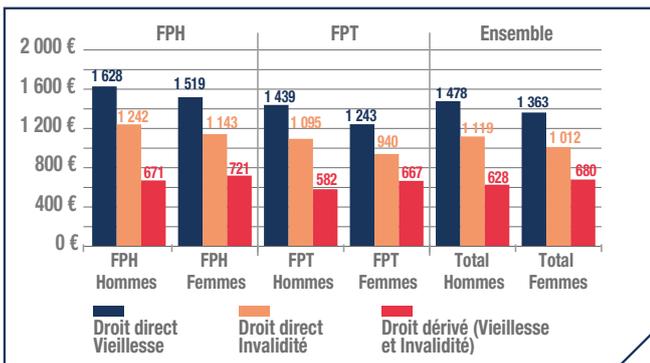
Proportion des nouveaux pensionnés bénéficiaires de la majoration pour enfants



Répartition des nouveaux pensionnés de droit direct 2020 en fonction du versant de la fonction publique et de la catégorie hiérarchique

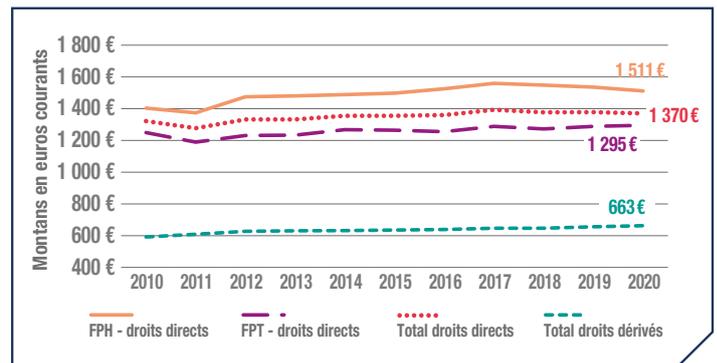


Montant de la pension mensuelle moyenne du flux 2020²

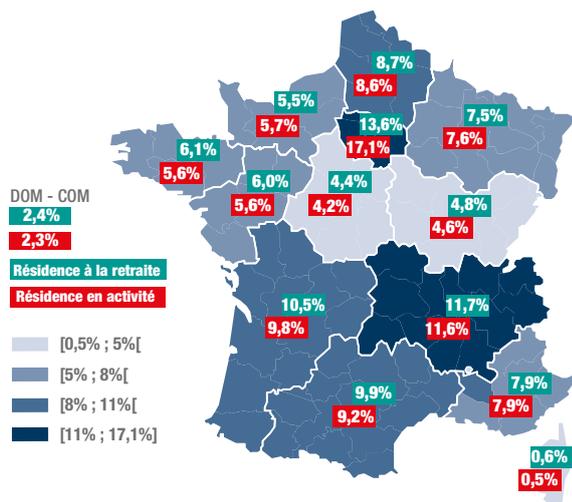


² Montant brut de la pension y compris les avantages non contributifs et hors pensions orphelins.

Évolution du montant de la pension mensuelle moyenne²

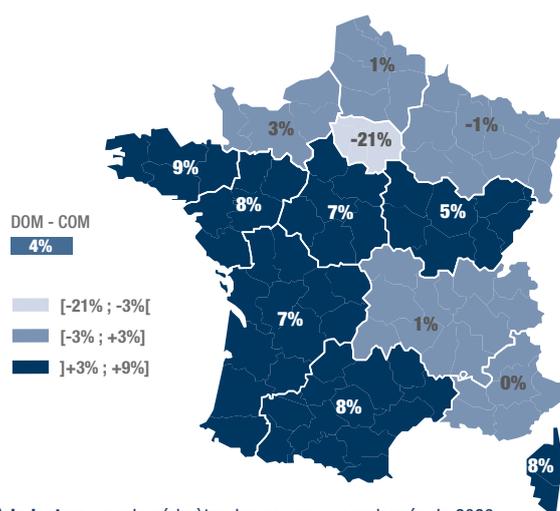


➤ Répartition régionale du lieu de résidence des nouveaux pensionnés de droit direct de 2020 avant et après leur départ en retraite



Aide à la lecture : 9,8% des futurs nouveaux retraités de 2020 vivaient en Nouvelle-Aquitaine avant leur départ en retraite (en rouge) ; 10,5% de ces nouveaux retraités y vivaient à la fin du 1^{er} trimestre 2021 (en vert).

➤ Solde migratoire des nouveaux pensionnés de droit direct de 2020



Aide à la lecture : sur le périmètre des nouveaux pensionnés de 2020, les mobilités géographiques liées aux départs en retraite ont engendré pour l'Île-de-France un solde négatif égal à 21% du nombre de nouveaux pensionnés qui résidaient dans cette région avant leur départ.

Définitions :

Droit direct / droit dérivé : la pension de retraite peut être composée de plusieurs éléments distincts, régis par des règles d'attribution différentes. Le premier élément est l'avantage principal de droit direct. Il est acquis en contrepartie de l'activité professionnelle et donc des cotisations versées (et des validations de trimestres acquis) qui y sont liées. Cet avantage peut être transféré au conjoint survivant lors du décès du bénéficiaire. On parle alors d'avantage de droit dérivé, souvent appelé pension de réversion, qui peut être cumulé à un avantage principal de droit direct. À ces deux éléments peuvent s'ajouter d'autres éléments qualifiés d'avantages accessoires. Le plus répandu est la « majoration pour trois enfants ou plus ».

Pension d'invalidité : pension attribuée dans le cas d'une mise en retraite par anticipation, pour cause d'incapacité permanente du fait de maladie ou de blessure.

Pour en savoir plus

Open data de la Direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts, disponible sous : <https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/open-data-retraite-solidarite>

Recueil statistique de la CNRACL 2019 : Caisse des Dépôts, disponible sous : <https://www.cnracl.retraites.fr/nous-connaître/recueil-statistique-de-la-cnracl-2019>

Étude de l'invalidité CNRACL flux 2019 : Caisse des Dépôts, disponible sous : <https://www.cnracl.retraites.fr/flux-invalidite-cnracl-atiac>

Bridenne, I. et L. Gautier (2012) De l'incidence des réformes sur les départs à la retraite de la CNRACL, *Questions Retraite & Solidarité - Les études*, n°1, novembre 2012, disponible sous : https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/sites/default/files/QRS_n1.pdf

Bridenne, I. et L. Soulat (2016) L'augmentation de l'âge de départ à la retraite des affiliés de la CNRACL : mesure à travers différents indicateurs, *Questions Retraite & Solidarité - Les études*, n°14, janvier 2016, disponible sous : https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/sites/default/files/QRS14_jan2016.pdf

Bridenne, I., B. Buisson et S. Leroy (2018) L'évolution de la retraite des fonctionnaires au fil des générations, entre effets de structure et effets réforme, *Questions Retraite & Solidarité - Les études*, n°22, avril 2018, disponible sous : https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/sites/default/files/QRS22_avril18.pdf

QPS – Les brèves est une publication de la direction des politiques sociales (DPS) de la Caisse des Dépôts. Ce format condensé propose des éclairages statistiques sur des sujets liés aux missions de la DPS, accompagnés d'un bref commentaire. Elle est complétée par **QPS – Les études** qui a vocation à faire connaître les résultats des travaux d'études dans l'ensemble des domaines de la protection sociale (retraite, vieillissement, handicap...) et de la formation professionnelle, et par **QPS – Les cahiers** qui est une série de documents de travail diffusant des études approfondies. L'ensemble des numéros est disponible sur le site <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/publications-et-statistiques> à la rubrique **Publications et statistiques**.

politiques-sociales.caissedesdepots.fr ➤➤

Une publication de la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts

Directeur de la publication : Michel Yahiel – Rédacteur en chef : Loïc Gautier

Impression : Imprimerie CDC (75) – Dépôt légal : 3^e trimestre 2021 – ISSN : en attente

Contact : etudesdps@caissedesdepots.fr – 12, avenue Pierre Mendès-France – 75914 Paris cedex 13

**Ensemble,
faisons grandir
la France**

caissedesdepots.fr

